

Séjours découverte professionnelle du Rhin Supérieur / EUROSTAGE 2020

- Procédure de candidature -

⇒ **Circulaire du Rectorat (DARILV)**

Une circulaire comportant les modalités de candidature est envoyée dans tous les établissements dès le printemps pour l'année scolaire suivante.

⇒ **Envoi de la candidature de l'établissement**

Le formulaire de candidature est à déposer auprès du Rectorat, à la DARILV, dès le printemps de l'année scolaire en cours ou à la rentrée en septembre. Ceci permettra l'examen de la demande et le recueil de toutes les informations nécessaires à un dialogue avec l'établissement.

⇒ **Validation de la candidature par la DARILV**

Par un courrier du Rectorat, l'établissement est informé avant les vacances d'été de la validation de sa candidature, des modalités de réservation de l'hébergement, de demande de subventions et de recherche de stage.

⇒ **Recherche de lieux de stage**

La recherche de lieux de stage relève de la responsabilité de l'établissement scolaire et nécessite l'entière implication des équipes pédagogiques. Les établissements ayant déjà participé à un séjour utiliseront les contacts établis avec les entreprises les années précédentes.

La plateforme de coordination EUROSTAGE 2020 soutient et accompagne les établissements et sera leur interlocuteur unique pour la recherche de lieux de stage.

Lien vers les documents à télécharger pour la recherche de stages (site de l'Académie de Strasbourg) :

<https://www.ac-strasbourg.fr/dareic/mobilite-internationale-des-eleves-et-des-apprentis/pfmp-et-decouverte-du-monde-professionnel-en-pays-germanophones-20182019/sejours-decouverte-eurostage-2020-documents/>

Les documents de cette page sont destinés uniquement aux établissements dont la candidature au dispositif "Séjour découverte professionnelle du Rhin Supérieur/EUROSTAGE 2020" a été validée par le Rectorat !

Contact à la DARILV (interlocuteur unique pour la demande de subvention) :

ce.maeri@ac-strasbourg.fr